

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 novembre 2013 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI huit novembre deux mille treize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLETT, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Françoise NOUHEN à Danièle GUILLAUME, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Nicole BARBIN à Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Martine REMBERT-MANTELET à Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES à Alain MARTINET, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Jean-Michel DUCLOS

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Mesdames Marie SAVRE, Mme Danièle AUROI arrivent pendant le débat de la question n°1*

*M. Christophe BERTUCAT (fin du pouvoir à Mme Christine DULAC-ROUGERIE), M. Bruno SLAMA (fin du pouvoir de M. Grégory BERNARD), Mme Pascaline BIDOUNG (fin du pouvoir de Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER), Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL (fin du pouvoir de M. Simon POURRET), Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA (fin du pouvoir de Mme Jacqueline CHAPON) arrivent pendant le débat de la question n°1.*

*Mme Danièle GUILLAUME quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à M. Djamel IBRAHIM-OUALI (fin du pouvoir de Mme Françoise NOUHEN).*

*M. Michel FANGET quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Christine PERRET.*

*M. Alain LAFFONT (fin du pouvoir de Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE), M. Louis VIRGOULAY (donne pouvoir à Mme Chantal MERCIER-COURTY), Madame Marie SAVRE quittent la séance avant le vote de la question n°3.*

*M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET à partir de la question n° 4.*

*Mme Jacqueline CHAPON quitte la séance avant le vote de la question n°12.*

*Mme Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°13.*

*Messieurs Olivier BIANCHI, Philippe BOHELAY, Simon POURRET quittent la séance avant le vote de la question n°39.*

---

**Rapport N° 10**  
**ADHÉSION À L' ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETÉ URBAINE**  
**(AVPU)**

---

A l'occasion des rencontres européennes de la propreté qui se sont tenues à Versailles (ville initiatrice du projet) le 9 avril 2013, la Direction de l'Espace Public a pu échanger avec différentes collectivités sur le thème de la propreté urbaine.

Cette démarche avait pour but de permettre aux villes participantes :

- d'évaluer l'état de propreté sur leur territoire selon une grille d'indicateurs objectifs de propreté
- de partager les progrès constatés avec les habitants
- d'organiser des échanges d'expériences entre collectivités
- de bénéficier des campagnes de communications initiées par l'association.

Ces rencontres se sont déroulées dans le cadre de la création de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU).

Celle-ci a pour but de permettre aux villes adhérentes :

- de s'améliorer : chaque collectivité s'inscrit dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public
- de s'évaluer : la ville se dote des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public
- de se situer : les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent faire l'objet d'une comparaison avec les autres membres de l'association et leur analyse doit permettre de déterminer les moyens d'actions les plus performants
- de communiquer : adhérer à l'AVPU traduit la volonté politique de porter une attention particulière à la question de la propreté urbaine.

La collectivité pourra alors afficher cet engagement par une communication spécifique.

**I) MISSIONS :**

**A – Mesure objective de la propreté :**

Une grille a été mise en place permettant de mesurer différents éléments qui participent à l'état de « non propreté » : papiers et emballages, verres et débris de verre, mégots, déjections canines, dépôts sauvages, herbes, feuilles, tags...

L'association a pour mission de définir, diffuser, améliorer et promouvoir cette grille de mesure, regrouper, analyser, valider les résultats des grilles que lui communiquent les adhérents et établir les statistiques en rendant compte auprès de chaque ville de ses résultats.

**B – Formation, échange et communication :**

L'association formera les représentants de la collectivité à l'utilisation et à l'analyse de la grille

Elle laissera toute liberté de communiquer sur le positionnement des villes adhérentes par rapport aux autres collectivités et offrira la gratuité aux rencontres organisées par l'AVPU ainsi qu'aux informations et échanges d'expériences au sein du réseau.

A titre d'information, les plans d'actions précédents prévoyaient :

- des formations à l'utilisation de la grille
- des échanges trimestriels entre les villes adhérentes sur leurs pratiques et expériences
- un colloque annuel rendant compte des résultats des grilles des villes adhérentes et présentant des expériences innovantes
- la création d'un site internet présentant les dossiers complets d'expériences, une lettre électronique , etc.
- un plan média pour alimenter la presse autour de ces sujets
- l'identification des bonnes pratiques dans les pays européens, avec l'organisation de visites sur site, des colloques régionaux et des opérations événementielles (congrès des maires).

## **II) FINANCEMENT :**

Les frais d'adhésion étant liés à la taille de la collectivité ceux de la ville de Clermont-Ferrand s'élèveront à 1 600 euros annuels (tranche de population entre 100 001 et 250 000 habitants).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission,

- d'adhérer à l'A.V.P.U et d'approuver les statuts de l'association.
- d'approuver le versement de la somme de 1 600 euros qui sera imputée au chapitre 011-813 : propreté urbaine

nature : 628-1 : cotisation

code service : 575 DEP – GM Propreté

- d'autoriser le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjointe en charge des questions de propreté et le directeur de l'Espace Public ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur du service gestion et maintenance à représenter la Commune au sein de l'association

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette délibération.

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 novembre 2013

Pour Le Maire et par délégation  
L'adjointe,

Monique BONNET